



## PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 959.02

Avis public est donné par la soussignée que le règlement **NUMÉRO 959.02** intitulé :

**« Règlement modifiant le règlement 959 concernant l'utilisation rationnelle de l'eau potable distribuée par l'aqueduc municipal »**

- a été adopté par le conseil municipal le **12 mars 2024**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 485, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 13 mars 2024.**

**Marie-Renée Houde, OMA**  
Greffière